

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, je tiens à dire que le premier ministre suppléant me déçoit énormément, car il refuse d'assumer les responsabilités attachées à ce poste. Je lui ai demandé si son gouvernement, et plus particulièrement le ministre de la Justice, était prêt à donner l'exemple et à prendre des mesures concrètes pour réparer cette injustice, peu importe l'affaire jugée à l'heure actuelle en Nouvelle-Écosse qui n'affecte en rien l'indemnisation de M. Marshall, qui a passé onze ans de sa vie derrière les barreaux, et qui ne change rien au fait que des preuves ont été détruites. Les divers niveaux de gouvernement se sont renvoyés la balle jusqu'à maintenant. Pendant ce temps, le tort causé à la victime n'a pas été réparé. L'injustice demeurera, mais le gouvernement peut redresser d'une certaine manière les torts causés.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'a apporté aucun élément nouveau à une question qui a déjà été posée à plusieurs reprises ici même...

M. Nowlan: Rien n'a été fait.

M. Kaplan: ... et à laquelle mon collègue, le ministre de la Justice, a répondu.

M. Crosbie: Il faut que le premier ministre suppléant agisse. Qui le fera autrement?

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE STIMULATION IMMÉDIATE DE L'EMPLOI EN SASKATCHEWAN—LE RÔLE DU SÉNATEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): La question que je pose au ministre de l'Emploi et de l'Immigration a trait au programme de stimulation immédiate de l'emploi en Saskatchewan. Je crois savoir que le sénateur Hazen Argue dispose à cette fin d'une caisse de 4 millions de dollars et que c'est seulement par son entremise qu'on peut y puiser. Je crois savoir également que les fonctionnaires n'ont pas l'occasion d'intervenir avant que le bureau du sénateur n'ait pris une décision et que celui du ministre de l'Emploi ne l'entérine. Ce n'est qu'après que les fonctionnaires peuvent intervenir. Pourquoi ne peuvent-ils pas intervenir plus tôt? Pourquoi le sénateur dispose-t-il ainsi de cette caisse noire de 4 millions de dollars qu'il peut distribuer à sa fantaisie en Saskatchewan?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député ait bien décrit le programme tel qu'il se présente en réalité. Selon la méthode adoptée, le cabinet d'un ministre peut fort bien proposer des projets qui sont ensuite examinés par le comité d'adjudication. C'est à cette étape-là que les fonctionnaires évaluent les projets. Je ne vois aucun mérite particulier à leur faire évaluer tous les projets soumis.

• (1440)

Le programme vise en effet à financer les projets susceptibles à première vue de créer rapidement des emplois. J'estime important de signaler—et dans sa question le député semble le

Questions orales

reconnaître—que les fonctionnaires évaluent en fait les projets avant qu'ils ne soient approuvés.

LES POUVOIRS DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Le ministre a confirmé que c'est seulement par l'intermédiaire du bureau du sénateur Argue que l'on peut puiser dans cette caisse et que les fonctionnaires n'interviennent pas lors de l'examen et du choix des projets. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans les autres programmes, y compris le programme Canada au travail. En vertu de quel pouvoir le ministre peut-il ainsi confier cette caisse noire à un sénateur, alors qu'il n'agit pas ainsi à l'égard des autres programmes de son ministère? A-t-il le droit d'agir ainsi?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je croyais avoir bien fait comprendre au député que je n'acceptais pas l'hypothèse sur laquelle il fonde sa question. On ne saurait en aucune façon la qualifier de caisse noire. On cherche un mécanisme qui permette la mise en œuvre rapide de projets de création d'emplois.

Des voix: Oh!

M. Roberts: Rien n'autorise à penser que l'argent soit destiné plus précisément aux associations ou aux régions qui favorisent le parti libéral. C'est un fait que les ministres chargés des différentes régions ont leur mot à dire au moment du choix des projets. Le député semble trouver cela scandaleux. Compte tenu des engagements qui découlent de la solidarité et de la responsabilité du cabinet, je trouverais quant à moi fort curieux que les ministres ne soient pas au courant des projets prévus pour leurs régions respectives.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LE TEMPS MIS À ENVOYER LES CRITÈRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'ennui avec la voie expresse du ministre, c'est qu'elle conduit uniquement au caucus libéral.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je voudrais poser une question très simple au ministre. Le 29 novembre, au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le ministre, en réponse à une question que je lui avais posée à propos des critères pour le programme d'initiatives spéciales pour l'emploi ou le programme spécial d'emploi ou le programme spécial de stimulation de l'emploi—il a porté trois titres différents—a dit: «Si cela ne vous a pas encore été envoyé, ce sera fait dans un ou deux jours». C'était le 29 novembre. A ce moment-là, il restait 12 millions de dollars dans le fonds. Peut-il nous expliquer pourquoi il n'a pas fait connaître les critères avant le 2 février?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais d'abord signaler au député que cette voie ne mène pas uniquement aux circonscriptions libérales. S'il se souvient bien, en novembre dernier, lorsque nous avons discuté de la question au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, je lui avais dit que j'accepterais volontiers toute suggestion de sa part ou d'autres députés de l'opposition dans le cadre de ces projets.